

COMMUNE DE GUEREINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Date

de convocation :

5 avril 2024

Le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS sous la présidence du Maire Madame Claude CLEYET-MARREL

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Absents excusés : 2

Dont représentés : 2

Absents : 1

Convocation du 5 avril 2024

Etaient présents : 10

Madame CLEYET-MARREL Claude, Monsieur SEVES Thierry, Madame TRONCI Delphine, Monsieur MARAILLAC Jacques, Madame GAMBINO Béatrice, Monsieur MICHEL Daniel, Monsieur DUFOUR Stéphane, Madame GUYON Anne, Monsieur PERRI Laurent, Monsieur VIOLLET Fabrice

Nombre de suffrages

exprimés : 12

Etaient absents excusés : 2

Monsieur MELINON Stéphane (a remis pouvoir à Mme GAMBINO Béatrice)
Madame CLEANTHOUS Sandra (a remis pouvoir à Mme CLEYET-MARREL Claude)

Etaient absents : 1

Madame GOUILLON Nathalie

Madame GAMBINO Béatrice est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

N° 2024-04-10-07

OBJET : Rénovation de la Cantine et du Périscolaire – demandes de subventions

Madame le Maire rappelle qu'une convention de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique, le remplacement de la toiture et l'agrandissement du préau de la cantine a été signée avec l'agence d'ingénierie de l'Ain n 2023 comprenant :

- Etude de faisabilité
- Assistance à la passation des marchés
- Etude de programmation
- Ingénierie financière
- Appui technique et administratif
- Suivi de chantier

Madame le Maire rappelle que les études ont débuté et que l'estimation des travaux s'élève à 595 000 € HT,

Madame le Maire rappelle que ce projet est subventionnable par le Conseil Départemental de l'Ain, la Région Auvergne-Rhône Alpes ainsi que l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui sera annexé à la présente délibération,

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer les dossiers de subventions auprès des différents financeurs avec l'assistance de l'Agence Ingénierie de l'Ain.

Accusé de réception en préfecture
001-210101838-20240410-2024-04-10-07-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet dont l'estimation des travaux s'élève à 595 000 € HT et dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024
- SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat dans le cadre de la DETR.
- AUTORISE Madame le Maire à déposer les demandes de subventions avec l'assistance de l'Agence Ingénierie de l'Ain
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire,
Madame Claude CLEYET-MARREL.



**Plan de Financement prévisionnel
GUEREINS - Rénovation de la cantine et du périscolaire**

DEPENSES (Montant €HT)		RECETTES (Montant €HT)						
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Éligibilité	Plafond	Taux	Montant de subvention	Remarques	
Travaux réhabilitation	288 000,00 €	CD 01 - Equipements de proximité	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet + Frais annexes	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%)	11,12%	66 153,75 €		
Frais annexes éligibles	53 025,00 €	Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	19,83%	118 000,00 €	Destinée à la rénovation « Classique » Montant donné par la commune Courrier reçu de la Région en avril 2023	
Travaux de rénovation énergétique	192 000,00 €	Subvention d'Etat (DETR)	Construction, rénovation et urbanisme Taux variable de 20 à 40% avec possibilité de bonification + Frais annexes	200 000 €	33,61%	200 000,00 €		
Frais annexes éligibles	35 350,00 €	CD 01 - Transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables + Frais annexes	20 % dans la limite de 300 000 €	7,64%	45 470,00 €		
Frais annexes non éligibles	26 625,00 €	Sous-total subventions publiques					429 623,75 €	
Autofinancement							165 376,25 €	
TOTAL en €HT							595 000,00 €	100,00%

Accusé de réception en préfecture
00110101838-202404102024-04-10-07-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception en préfecture : 02/05/2024